

Image not found or type unknown



## Abbatage Sapin dans copropriété

Par **Micka77**, le **21/01/2025** à **20:04**

Bonjour, lors de notre dernière AG 2024, une résolution d'abattre un sapin dans les parties communes de la résidence (celui-ci trop haut, trop proche de la rue, du voisin et déforme des places de parkings) a été votée et adoptée par les copropriétaires. Mais certaines personnes ne voulant pas l'abattre, ont alertées différents services de la mairie et diverses associations de protection des arbres. Notre syndic ne veut pas prendre la décision de faire abattre le sapin. Donc pouvons-nous effectuer l'abatage du sapin ?